N° 1996-1063 - urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Bron - Mission d'appui à la concertation - Département développement urbain - Direction des projets urbains - Service développement social urbain -

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le quartier de Bron-Terraillon est situé au nord de Bron et excentré par rapport au centre-ville. Il compte trois copropriétés dégradées des années 1960, de 1 500 logements. En trente ans, on a assisté à une dégradation physique et sociale du quartier, entraînant de graves difficultés de vie quotidienne pour les habitants.

Face à ce phénomène, les collectivités se sont mobilisées depuis 1989 pour assurer une requalification du quartier, en sollicitant la participation des habitants.

Aussi, dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention d'application du contrat de ville, la communauté urbaine de Lyon, la ville de Bron et l'Etat ont-ils décidé de développer une mission d'appui à la concertation avec les habitants.

Aujourd'hui, dans le cadre des opérations de développement social urbain et au regard du bilan d'intervention des années précédentes, il apparaît nécessaire de poursuivre cette mission. Elle serait confiée au groupement d'intervention économique Espace 19 qui effectuerait les prestations suivantes :

- informer les habitants du quartier sur le contenu du projet en :

* faisant connaître l'action des différents partenaires par une politique de communication très visuelle,
* valorisant les potentialités de cette action par rapport au quartier ;

- mobiliser les habitants et les institutions en les impliquant dans un projet commun et en recentrant le projet d'aménagement dans le plan d'ensemble de développement urbain de quartier, à savoir :

* établir un dialogue permanent avec la population avant et pendant le déroulement des travaux,
* soutenir au quotidien les habitants par une information régulière sur l'ensemble du projet de développement du quartier, grâce à la participation active de l'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale à cette information.

Cette mission est évaluée à 156 780 F TTC pour 1996 pour laquelle le financement suivant est proposé :

- ville de Bron	30 000 F
- communauté urbaine de Lyon	87 780 F
- Etat	39 000 F

B - Propose d'approuver le contenu et les modalités de réalisation de cette mission d'assistance tels qu'ils ont été présentés, de l'autoriser, d'une part, à solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum, d'autre part, à conclure la convention afférente avec la ville de Bron et à lui demander sa participation, enfin de fixer l'imputation de la dépense et l'inscription des recettes ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le contenu et les modalités de réalisation de cette mission d'assistance tels qu'ils ont été présentés.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum,

b) - conclure la convention afférente avec la ville de Bron et à lui demander sa participation.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1996 et suivants - sous-chapitre 961-10 - article 662-91.

4° - Les recettes attendues seront inscrites aux mêmes budget et sous-chapitre - article 737-1 pour la subvention d'Etat - article 737-5 pour la participation de la ville de Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,